

PROCES VERBAL  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2020

**Présents** : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Roselyne LACOUTURE, Joël LAFRECHOUX, Isabelle BOETSCH, Patrice COURTAUD adjoints, Maud CERISIER, Cécile CERISIER, Sylvie DENIS, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Dominique GUYONNET, Thierry INGRAND, Sophie LE SIRE-ROUILLON, Renaud ROBERT (arrivée 20h02), Pascal THIBAUT, Sophie VERGNAUD.

**Présents** en visioconférence avec pouvoir : Sarah COLLOBER pouvoir Isabelle BOETSCH.

**Présents** en visioconférence sans pouvoir : Néant

**Absents avec pouvoir** : Françoise PERIDY à François BOCK.

**Le secrétariat est assuré par** : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages : 19

### **1 – Approbation du procès verbal**

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 26 novembre 2020 n'a pas été transmis au préalable.

Report de l'approbation au prochain conseil municipal.

### **2 – Convention pour l'étude d'aménagement du centre bourg et du centre ancien avec AT 86**

La commune de Gençay a répondu à un appel à projets de redynamisation s'inscrivant dans une démarche de restructuration des centres-bourgs. Elle bénéficie à cet effet d'une subvention ACTIV 4 (Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne), outil mis à disposition par le Conseil Départemental de la Vienne, d'un montant de 50 000 € pour des études.

François BOCK indique qu'il convient d'engager une réflexion sur le renouvellement urbain, architectural et environnemental du bourg de Gençay.

Le dernier recensement fait le constat d'une population vieillissante, habitant dans des maisons individuelles disposant d'une surface élevée en m<sup>2</sup> par habitant, dans des logements « énergivores » ayant des besoins de rénovation et de travaux d'isolation thermique. La commune de Gençay manque de logements adaptés mais dispose d'équipements scolaires et sportifs récents, d'équipements culturels adaptés et de nombreux services de proximité (administratifs, commerciaux et de santé). Elle dispose d'atouts patrimoniaux dans son centre bourg composé d'un bâti riche, de maisons anciennes, en pierre, d'un château médiéval, d'une église et de petites ruelles pittoresques.

Le rapprochement des communes de Gençay et Saint Maurice autour de pôles commerciaux, d'un pôle de santé, de pôles sportifs et culturels, de pôles touristiques nécessitent un réaménagement des liaisons entre les deux communes.

Les points positifs (forces) de la commune de Gençay sont :

- un pôle relais territorial ;
- une image qualitative ;
- des atouts patrimoniaux ;
- des services diversifiés : écoles, collège, Ehpad, résidence autonomie ;
- des commerces attractifs ;
- une offre de logement accessible : logements communaux et offres privées ;

- une dynamique associative et culturelle.

Les points négatifs (faiblesses) de la commune sont :

- une population vieillissante ;
- une démographie stagnante ;
- un manque de lisibilité de la strate urbaine ;
- une dégradation du bâti ;
- des logements vacants ;
- des logements inadaptés au nouveau mode de vie ;
- un manque de liaison entre les différents pôles Gençay/ St Maurice La Clouère.

A long terme, les menaces sont :

- une désertification du centre bourg avec des maisons vacantes et des commerces fermés ;
- l'apparition de friches urbaines ;
- une perte de dynamisme ;
- l'augmentation de la vacance et de la dégradation du bâtiment.

Les opportunités de la commune sont :

- la remise de logements vacants sur le marché de la vente ou la location ;
- l'amélioration du cadre de vie ;
- le développement du territoire plus respectueux des problématiques d'environnement.

Fort de ce constat, des actions sont à mener sur certains secteurs : les axes de circulation, le site de l'ancienne laiterie, le site de l'ancienne gendarmerie.

Des projets sont en cours mais un programme est nécessaire pour élaborer à long terme le renouveau du bourg de la commune de Gençay.

Monsieur le Maire propose de missionner l'Agence des Territoires (AT 86) qui dispose d'une équipe d'architectes urbanistes, spécialistes en VRD, paysagistes et économistes afin d'assister la municipalité pour cette vaste mission.

Il demande aux Conseillers de bien vouloir délibérer afin de missionner l'AT 86 et de lancer une étude.

Vote : 19 pour

Pour information, la commune de Gençay a été retenue (comme les communes de Civray et de Valence en Poitou sur le territoire du Civrasiens en Poitou) à l'appel à projet « Petites villes de demain 2020-2026 », lancé par L'État. Le recrutement d'un chargé de mission urbanisme au profit des communes de Gençay et Valence en Poitou devrait être financé à 75% par l'État.

La commune de Gençay a également un projet de construction d'un lotissement senior sur le site de l'ancienne gendarmerie, pour lequel il est nécessaire de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Il convient de signer une lettre d'engagement proposée par l'AT 86 pour la construction du lotissement « senior » pour les missions de préparation, de plan de financement et de phase de sélection des candidatures des offres. L'AT a évalué la mission à 13 jours d'étude pour un coût total de 4 836€.

La proposition est soumise au vote.

Vote : 19 pour

### **3 – Décision modificative n°12- Espace Para Médical**

Un ajustement est nécessaire sur le compte 2135 correspondant aux dernières factures de travaux effectués à l'espace paramédical.

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) – Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
2135 (21) – Instal. généré., agencements, aménag.	-205.33		
2313 (23) – 1095 – Constructions	205.33		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	

Vote : 19 pour

### **4 – Règlement intérieur des temps périscolaires**

Monsieur le Maire signale qu'il est nécessaire de modifier le règlement existant de la garderie périscolaire.

La proposition de modification est présentée: elle reprend les dispositions générales, les heures d'ouverture et les tarifs.

Le personnel de garderie souligne cependant des retards fréquents, non signalés par les parents, qui génèrent la prise en charge tardive des enfants, en dehors de leurs horaires de travail ; récemment, des parents, non joignables au téléphone, ont récupéré leur enfant après 18h30 heures, ce qui a posé un problème de récupération de son propre enfant pour l'agent municipal présent.

Il est donc demandé de rajouter dans le règlement intérieur que « tout retard des parents après 18h30 fera l'objet d'une majoration tarifaire de 10 € ».

Vote 19 pour

### **5 – Désignation des membres des comités locaux d'EAUX DE VIENNE SIVEER**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'élection à la présidence du Syndicat Eaux de Vienne Siveer de Rémy Coopman maire de La Ferrière-Airoux et ancien président du syndicat d'eau potable de Gençay.

Afin de maintenir un lien avec l'échelon communal, des comités locaux comprenant deux Conseillers municipaux par commune sont mis en place.

Il convient de désigner deux représentants pour la commune de Gençay. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal nomme à l'unanimité :

Titulaire Claude FERRON – Suppléant François BOCK

Vote : 19 pour

### **6 – Présentation du projet de développement durable de la commune de GENÇAY 2020-2050**

Monsieur François BOCK présente au Conseil un projet de développement durable de la commune de Gençay, sur la période 2020- 2050.

L'objectif est de recréer de la biodiversité sur le territoire communal en utilisant l'espace public inutilisé pour permettre la mise en place :

- de plantations d'arbres et arbustes en lieu et place d'espaces engazonnés, pauvres en biodiversité,
- en créant des vergers communaux, des zones de fruitiers comestibles, en entretenant des vignes,
- en mettant en place des fleurs et des plantes aromatiques au pied des bâtiments,
- en favorisant des cultures maraîchères, sur compost et sous serre, pour permettre une production locale,
- en mettant en place des zones d'éco-pâturages ou des poulaillers mobiles,
- en créant des mini mares et des mini forêts pour créer des îlots de fraîcheur.

Toutes ces actions permettraient d'organiser le territoire communal de façon rationnelle en évitant de gaspiller l'espace, dans la recherche d'un équilibre entre les zones urbanisées, les zones à vocation commerciales, les zones agricoles et les zones naturelles, afin de préserver le cadre de vie. Pour exemple, avec les derniers étés caniculaires, il apparaît utile de créer des zones vertes autour de la place du marché et dans certains lotissements et ainsi lutter contre les îlots de chaleur dans les zones très minérales.

Sarah Collober intervient en précisant que des « pieds de mur » devaient être semés autour des écoles afin d'égayer les murs extérieurs et de créer un environnement végétal dépolluant : François BOCK indique que cette action simple pourrait être réalisée rapidement.

Sophie Le Sire-Rouillon observe que tous les propriétaires ne désirent pas avoir des plantes le long des murs de leur maison : ces installations végétales nécessitent l'acceptation des propriétaires des façades.

Le Maire assure que les limites publiques/ privées seront respectées et que la végétalisation sera assurée et maîtrisée par l'équipe du personnel dédié aux espaces verts.

La proposition est soumise à délibération.

Vote : 19 pour

## **7 – Présentation du nouveau site internet de la commune**

Le site internet de la commune de Gençay a changé de configuration. La mise à jour des données a été assurée par Claude Ferron, premier adjoint et une stagiaire de la mairie annexe. Ce site plus convivial reste un outil de communication fréquemment visité.

## **8 – Questions et informations diverses**

### **- Inventaire des zones humides**

La commune doit désigner cinq élus, cinq représentants de la vie économique et associative ainsi que cinq habitants de Gençay, afin de participer au projet d'inventaire des zones humides. Sophie Vergnaud souhaiterait la contribution et l'implication de jeunes dans cette démarche.

Monsieur le Maire sera chargé de transmettre cette liste de 15 personnes à l'association Vienne Nature qui porte ce projet.

### **- Commerce et activité économique**

Joël Lafrechoux indique que 16 dossiers d'aide ont été présentés pour des commerces gencéens auprès de la communauté de communes du Civraisien en Poitou.

### **- Marché de Noël**

Le marché de Noël est maintenu le dimanche 20 décembre 2020, avec la seule participation de commerces alimentaires.

### **- Subvention conciliateur de justice**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a, par décision, accordé une subvention à l'association des conciliateurs de justice de la Vienne, pour le remboursement des frais de déplacement du conciliateur de justice qui intervient à Gençay.

### **- Information sur le gymnase de Gençay**

Joël Lafrechoux indique que suite à la demande des professeurs d'éducation sportive, une levée d'interdiction d'accès au gymnase a été effectuée par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, en permettant l'accès uniquement pour le collège.

### **- Action sur le civisme**

Devant la recrudescence de rues et trottoirs souillés par les déjections canines, une action de distribution d'information rappelant les règles relatives à la détention d'animaux dans le respect du maintien de la propreté dans la commune sera prochainement effectuée. Les incivilités seront sanctionnées par une amende de 35 €, comme cela est prévu par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 18

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 28 janvier 2021

Sophie VERGNAUD